

Distr. générale
11 septembre 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 130 a), b), c), d), e), f), g), h), i), j), k), l), m), n), o), p), q), r), s), t), u), v), w), x), y) et z) de l'ordre du jour provisoire*

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

* A/75/150.

20-11786 (F) 081020 121020





Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral

Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres est d’une importance critique pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion et la protection des droits de l’homme et la mise en œuvre du programme du développement durable. L’importance de cette relation s’est avérée encore plus grande dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui exige de l’ensemble des régions une réponse collective, coordonnée et homogène.

La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres est d’une importance critique pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion et la protection des droits de l’homme et la mise en œuvre du programme du développement durable. L’importance de cette relation s’est avérée encore plus grande dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui exige de l’ensemble des régions une réponse collective, coordonnée et homogène.

Le rapport porte sur la période écoulée depuis la publication du précédent rapport, le 17 août 2018 (A/73/328-S/2018/592).

Les activités et les réalisations qui y sont décrites illustrent la coopération croissante entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres sur toute une série de questions.

I. Introduction

1. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a plongé le monde dans une crise aiguë qui a mis en évidence la fragilité de l'humanité. Elle a apporté un nouveau degré de complexité aux problématiques mondiales relatives à la paix et à la sécurité et à l'action collective de prévention, de gestion et de règlement des conflits et de pérennisation de la paix. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres n'en a pris que plus d'importance.

2. Le rapport qui suit est présenté en application des résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée générale, à sa soixante-treizième session, sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et différentes organisations régionales ou autres, et dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application desdites résolutions.

3. Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présente périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Dans la déclaration de sa présidente en date du 6 août 2013 (S/PRST/2013/12), le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui faire, dans son prochain rapport semestriel au Conseil et à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et les organismes régionaux et autres, des recommandations sur les moyens d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organismes et accords régionaux et sous-régionaux compétents. Le présent rapport est également soumis, par conséquent, au Conseil de sécurité.

4. Ce rapport de synthèse, établi conformément au paragraphe 4 l) de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, porte sur la période écoulée depuis la parution du précédent rapport sur le sujet, le 17 août 2018 (A/73/328-S/2018/592). Il met en lumière certaines des principales réalisations correspondant aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, fournit des exemples de la manière dont l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres collaborent face à la pandémie de COVID-19, et présente les domaines dans lesquels il convient de renforcer encore la coopération multilatérale.

II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Union africaine

5. Au cours de la période considérée, l'ONU et l'Union africaine ont continué de renforcer leur coopération sur la base du constat commun qu'un partenariat solide est essentiel au progrès de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits de l'homme en Afrique. En décembre 2018, j'ai signé avec le Président de la Commission de l'Union africaine une déclaration conjointe relative à la coopération dans le cadre des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine. Nous continuons également à organiser les conférences annuelles ONU-Union africaine instituées en 2017 pour suivre les progrès et les échanges sur les questions liées à la paix, à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme en Afrique.

6. Le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine ont entrepris des consultations et des visites conjointes sur le terrain, notamment en Libye, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud, afin de soutenir les efforts de prévention et de règlement des conflits. Nous avons également facilité la tenue d'élections pacifiques, en coopération avec les communautés

économiques régionales africaines et les mécanismes régionaux concernés, comme à Madagascar à la fin de 2018.

7. L'ONU a renforcé son soutien à l'initiative phare de l'Union africaine intitulée « Faire taire les armes d'ici 2020 ». Comme suite à la résolution 2457 (2019) du Conseil de sécurité, elle a créé l'équipe spéciale sur l'initiative « Faire taire les armes » en Afrique, placée sous la direction de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique et qui relève des Départements des affaires politiques et de la consolidation de la paix et des opérations de paix, afin de coordonner un large soutien émanant de l'ensemble du système des Nations Unies. Les coordonnateurs résidents et les directeurs régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont participé au Forum régional africain pour le développement durable de février 2020, consacré au thème « Faire taire les armes » dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ma Représentante spéciale pour la question des enfants et des conflits armés a participé au dialogue de haut niveau du sommet de l'Union africaine intitulé « Stop the War on Children: Dividend of Silencing the Guns » (Pour en finir avec la guerre contre les enfants : les dividendes de la campagne Faire taire les armes).

8. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est à l'origine du Cycle de conférences sur l'Afrique, plateforme créée en octobre 2018 pour servir de porte-voix aux priorités définies par l'Union africaine. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organismes, fonds et programmes ont apporté leur concours à l'Union africaine autour du thème de l'« Année (2019) des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique ».

9. En mars 2019, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix de l'ONU ont effectué une visite conjointe sur le terrain en Libye. L'Union africaine est également un membre actif du Comité international de suivi de la situation en Libye, dont elle copréside le groupe de travail chargé des questions de sécurité. Les 11 et 12 mars 2020, ma Chef de cabinet, à la tête d'une délégation constituée de ma Représentante spéciale auprès de l'Union africaine et de ma Représentante spéciale par intérim pour la Libye, a pris part à la réunion inaugurale du Groupe de contact du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, qui s'est tenue au Congo.

10. L'ONU a continué d'apporter son concours à l'exécution de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, mise en place par l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad. Mes Représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel se sont rendus conjointement en 2019 dans les quatre pays touchés par Boko Haram afin de mobiliser les acteurs politiques en faveur d'une solution globale à la crise qui sévit dans le bassin du lac Tchad.

11. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a soutenu, en étroite collaboration avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, qui a abouti à la signature en février 2019 d'un accord politique entre le Gouvernement de la République centrafricaine et 14 groupes armés. Le Fonds pour la consolidation de la paix, notamment, a prêté son concours en contribuant à un dialogue avec les groupes armés pour en enregistrer les doléances et éclairer les discussions qui ont permis de parvenir à cet accord. Grâce à des consultations régulières avec les organisations de femmes de la société civile, le texte provisoire et l'accord final tiennent compte des questions liées à l'égalité des sexes.

12. L'ONU et l'Union africaine ont continué à œuvrer à la paix et à la stabilité au Darfour dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies, qui a notamment apporté sa contribution aux pourparlers de paix à Djouba, avec la médiation du Soudan du Sud. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et mon Envoyé spécial pour la Corne de l'Afrique ont travaillé avec l'Union africaine pour soutenir le processus de paix au Soudan du Sud mené par l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ce partenariat s'est traduit par un soutien politique et opérationnel actif à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui a abouti à la création, en février 2020, du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé. En dépit de la mobilisation soutenue des associations de femmes à cet égard, le quota de 35 % de femmes prévu dans l'Accord n'a guère été respecté.

13. L'Union africaine s'est attachée à continuer d'institutionnaliser l'appui à la médiation au sein de la Commission, notamment en renforçant son tout nouveau Groupe de l'appui à la médiation et le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa). L'ONU, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, entend continuer de travailler aux côtés de l'Union africaine afin que l'appui à la médiation soit conçu de manière plus intégrée, moyennant, notamment, des capacités renforcées sur le plan technique et de la gestion des connaissances.

14. L'ONU et l'Union africaine ont continué d'œuvrer à la coopération régionale et à l'intégration économique du continent africain dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, entré en vigueur le 30 mai 2019. La Commission économique pour l'Afrique et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont continué d'assister activement l'Union africaine dans la négociation et l'application de l'Accord. En juin 2019, le Centre du commerce international et l'Union africaine ont inauguré l'Observatoire africain du commerce, dans le but d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a proclamé la période 2016-2025 troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

15. Le système des Nations Unies et l'Union africaine ont continué de travailler de concert à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, priorité qu'ils partagent. La Vice-Secrétaire générale et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ont dirigé la troisième mission conjointe de haut niveau organisée en octobre 2019 par les Nations Unies et l'Union africaine en solidarité avec la Corne de l'Afrique. La mission, dont les membres se sont rendues à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, en Somalie et au Soudan, visait à renforcer la participation et le rôle moteur des femmes dans les processus de paix et processus politiques menés en Afrique. L'ONU a en outre collaboré avec la Commission de l'Union africaine à l'organisation à Nairobi, en août 2019, du premier dialogue intergénérationnel du Réseau des femmes d'influence en Afrique. Sous la direction de la Vice-Secrétaire générale et du Président de la Commission de l'Union africaine, et avec le concours de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Bureau de l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, la Commission économique pour l'Afrique a mis en place, en janvier 2020, le Fonds de responsabilisation des femmes africaines, destiné à financer les femmes gestionnaires de fonds, qu'elles en soient à leur première expérience ou soient des gestionnaires chevronnées. En 2019, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission de l'Union africaine ont uni leurs forces pour mettre sur pied un programme de bourses destinées aux jeunes dirigeantes africaines, dont le but est de former la prochaine génération de jeunes représentantes de l'élite féminine et des milieux

d'experts du continent africain. En février 2020, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine ont fait paraître conjointement la publication « She Stands for Peace: 20 Years, 20 Journeys » (Colombes de la paix : 20 années, 20 histoires), qui relate le cheminement de 20 femmes et organisations de femmes africaines reconnues pour leur contribution exceptionnelle à la paix et à la sécurité sur le continent.

16. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continue de travailler avec l'Union africaine à la mise en place de l'Agence humanitaire africaine. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a signé en 2019 des mémorandums d'accord avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a fourni une assistance technique à la Division de la prévention des conflits et de l'alerte précoce de l'Union africaine. Le 23 juillet 2019, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a présenté un exposé sur les violences sexuelles dans les conflits armés en Afrique lors d'une séance inaugurale publique du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je me félicite de la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de consacrer une session publique annuelle à la question de la violence sexuelle liée aux conflits sur le continent. En avril 2020, l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine ont cosigné l'Initiative Spotlight, programme régional visant à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles en Afrique.

17. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a collaboré en 2019 avec la Commission de l'Union africaine en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Le FNUAP a également apporté son concours à la mise au point de l'appel à l'action pour mettre fin aux mutilations génitales féminines et au mariage d'enfants.

18. Le Bureau de mon Envoyée pour la jeunesse a collaboré avec l'Envoyée spéciale pour la jeunesse de l'Union africaine afin de renforcer l'autonomisation des jeunes, compte tenu de l'étroite interdépendance des efforts de paix et de développement socioéconomique. Mon envoyée a notamment participé, en avril 2019, au Forum panafricain des jeunes de la Commission de l'Union africaine. En 2019, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, aux côtés d'autres entités des Nations Unies, a apporté son appui au programme « Jeunes pour la paix » de la Commission de l'Union africaine, créé depuis peu, en menant une étude à l'échelle du continent sur le rôle et la contribution des jeunes à la paix et à la sécurité en Afrique.

19. Le Département de l'appui opérationnel a continué de renforcer l'interopérabilité et la complémentarité entre l'ONU et l'Union africaine au moyen du programme d'échange de connaissances et de compétences et du programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau. En janvier 2020, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et le Vice-Président de l'Union africaine ont signé un mémorandum d'accord institutionnalisant le programme d'échange de personnel.

20. La Commission économique pour l'Europe coopère avec l'Union africaine pour la gestion des eaux transfrontalières en Afrique, et œuvre en particulier avec le Réseau africain des organismes de bassin à la promotion des cadres juridiques et institutionnels en Afrique.

21. Après l'apparition de la COVID-19, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine et ses organes connexes ont coordonné l'action de l'Afrique face à la pandémie, notamment en appelant à un « moratoire de la dette » à hauteur de 100 milliards de dollars, en prenant des mesures d'allégement de la dette

et en mettant en place une action coordonnée en matière de commerce et d'investissement, ce qui a permis à la Banque africaine d'import-export d'annoncer une aide de 3 millions de dollars et à l'Union africaine de nommer des envoyés spéciaux chargés de contribuer à la lutte menée par le continent contre la COVID-19.

22. Le Département de la communication globale a travaillé en coordination avec les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies afin de porter leurs messages sur la propagation de la pandémie et l'action menée par les gouvernements africains. Le HCR s'est employé auprès de l'Union africaine à un travail de sensibilisation sur les incidences de la COVID-19 sur les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les apatrides. En mars 2020, le PNUD a mis au point un projet régional pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie commune africaine de lutte contre l'épidémie de COVID-19, qui se concentre sur le renforcement du soutien à l'Union africaine. Le 20 mai 2020, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Président de la Commission africaine ont publié une déclaration commune appelant à la solidarité mondiale et à des mesures d'urgence pour atténuer l'impact de la COVID-19 en Afrique. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collabore également avec l'Union africaine sur les questions de douanes, de logistique et de coordination civilo-militaire. Le 16 avril 2020, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union africaine ont organisé une réunion ministérielle virtuelle sur l'incidence de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire en Afrique.

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

23. L'ONU a continué à coopérer avec l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, dans le cadre, en particulier, de la Sixième Commission et de la Commission du droit international. Le Bureau des affaires juridiques a maintenu d'étroites relations de travail avec l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique sur des sujets tels que la codification et le développement progressif du droit international, le maintien de la paix et les affaires maritimes.

24. L'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique a présenté des documents analytiques à l'appui du pacte mondial pour l'environnement, des objectifs de développement durable, du pacte mondial sur les réfugiés et de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. En 2018, elle a organisé des débats et des consultations sur les questions juridiques liées à l'immunité des chefs d'État.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

25. L'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) entretiennent depuis longtemps des relations mutuellement bénéfiques qui n'ont cessé de se développer au cours des deux dernières décennies. Plus de 90 % des grands trains de mesures convenus dans le premier Plan d'action Association des nations de l'Asie du Sud-Est-Nations Unies pour 2016-2020 ayant été menées à bien à la fin de 2019, le deuxième plan d'action (2021-2025) devrait prévoir des domaines de coopération technique nouveaux et étendus. Lors du dixième sommet ASEAN-ONU, qui s'est tenu en novembre 2019, j'ai salué l'engagement de l'ASEAN en faveur du multilatéralisme et appelé l'attention sur l'urgence d'une montée en puissance en matière de développement durable et d'action climatique.

26. En décembre 2018, l'ASEAN et l'ONU ont consacré un atelier aux questions de gestion et de règlement des conflits dans la perspective particulière de l'ASEAN. En décembre 2019, le cinquième dialogue régional ASEAN-ONU sur la coopération en matière de politique et de sécurité a été consacré à l'appui aux efforts déployés par l'ASEAN pour renforcer ses capacités de prévention des conflits. En outre, des membres de mon Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'ONU-Femmes ont fourni une assistance technique dans le cadre du premier symposium de l'ASEAN sur les femmes, la paix et la sécurité en août 2019.

27. Sous la direction de mon Envoyée spéciale pour le Myanmar, l'ONU a continué de s'attacher à renforcer sa coopération avec l'ASEAN afin de soutenir l'action menée pour régler la crise actuelle dans l'État rakhine et améliorer le sort des réfugiés rohingya. Je me félicite du rôle important que joue l'ASEAN dans la recherche de solutions globales et durables permettant de s'attaquer aux problèmes à la racine.

28. La Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN et l'ONU ont tenu deux réunions officielles en 2018 et 2019 afin de déterminer leurs domaines de coopération, notamment en matière d'environnement et de liberté d'expression. Le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a poursuivi son dialogue avec l'ASEAN autour de l'importance que revêt une action de prévention des atrocités. Le HCR a eu des échanges avec l'ASEAN sur l'adoption de la Déclaration de l'Association sur les droits des enfants dans le contexte des migrations.

29. Sous la direction du Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONU a assisté techniquement l'ASEAN dans ses efforts pour faire en sorte que la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent soient un processus intégré mené en collaboration et de façon multisectorielle dans le cadre du plan de travail de l'ASEAN, adopté en novembre 2019 à Bali.

30. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes travaille en étroite collaboration avec l'ASEAN à la mise en œuvre de l'Accord qu'elle a adopté sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence. En 2019, il a organisé les premières consultations techniques avec l'Association consacrées à un processus de développement durable tenant compte des risques. L'Université des Nations Unies a également collaboré avec l'ASEAN sur la gestion des catastrophes afin de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités à l'intention des cadres moyens des dix pays de l'Association.

31. Grâce à l'appui apporté en permanence par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à l'ASEAN pour l'aider à accélérer la mise en œuvre de sa stratégie d'urbanisation durable, l'Association a franchi une étape importante en entamant la mise en œuvre de sa stratégie en novembre 2018. Dans le cadre du Plan d'action ASEAN-ONU sur l'environnement et les changements climatiques (2016-2020), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aide les États membres de l'Association à traiter les questions relatives aux déchets marins au titre du plan d'action régional sur les déchets marins de l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale.

32. Dans le contexte de la COVID-19, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a intensifié sa collaboration pour soutenir, notamment par l'intermédiaire du dialogue politique de haut niveau ASEAN-CESAP, les mesures sociales et économiques prises par les États membres de l'ASEAN face à la pandémie, afin que la Communauté de l'ASEAN soit à même de rebondir après la pandémie de COVID-19.

Organisation de coopération économique de la mer Noire

33. La Commission économique pour l'Europe a poursuivi sa collaboration de longue date avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire en ce qui concerne l'ensemble de ses travaux relatifs aux transports. Dans le cadre de ses services consultatifs régionaux, la Commission a organisé des ateliers sur la facilitation du commerce à l'intention des membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et travaillé avec des experts en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale de facilitation du commerce.

Communauté des Caraïbes

34. Les 23 et 24 juillet 2019, la dixième Réunion générale de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du système des Nations Unies s'est tenue à Georgetown. Dans la déclaration commune publiée à l'issue de la réunion, les participants ont énoncé des moyens concrets de renforcer la coopération entre la CARICOM et l'ONU.

35. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le PNUD ont prêté leur concours à l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM pour la révision de la stratégie de la Communauté en matière de criminalité et de sécurité, qui a été achevée en 2019. La même année, le Bureau de lutte contre le terrorisme a entamé un partenariat avec l'Organisme pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste de la CARICOM. En outre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en partenariat avec l'Organisme, a dirigé la rédaction de l'accord régional pour la restitution et le partage des avoirs recouvrés, qui a été adopté et ouvert à la signature lors de la trentième réunion intersessions de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, en février 2019.

36. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a continué à travailler en étroite collaboration avec la CARICOM pour faire progresser la mise en œuvre de son Initiative pour un allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques, qui vise à remédier aux niveaux d'endettement élevés des pays des Caraïbes et à l'accès limité qu'ils ont, de par leur statut de pays à revenu intermédiaire, à des financements accordés à des conditions favorables, ainsi qu'à mettre en place, comme prévu, un fonds de résilience pour les Caraïbes. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, la CEPALC a organisé, avec la participation active du Secrétariat de la CARICOM, une série de dialogues virtuels avec des ministres et des autorités de haut niveau sur l'incidence de la pandémie. La FAO a contribué à l'élaboration du cadre régional de la CARICOM pour la gestion des risques agroalimentaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du plan d'action connexe, qui visent à réduire les perturbations prévues dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales.

Initiative de l'Europe centrale

37. L'ONU et l'Initiative de l'Europe centrale ont continué de renforcer leur coopération. Le 17 juillet 2019, une manifestation a été organisée par l'Initiative en marge du forum politique de haut niveau pour le développement durable afin de faciliter le partage de données d'expérience et de meilleures pratiques et de faire ainsi progresser la coopération dans le cadre des objectifs de développement durable tout en renforçant les partenariats.

38. Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, l'Initiative de l'Europe centrale a mis en place avec le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour

l'Europe un module fonctionnel visant à intensifier la coordination régionale pour mieux faire face aux effets de la pandémie.

Organisation du Traité de sécurité collective

39. L'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective ont régulièrement échangé des informations, organisé des visites réciproques et pris part à des conférences et à des exercices de formation. En septembre 2019, j'ai participé, sous la présidence de la Fédération de Russie, à une réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel consacrée au rôle des organisations régionales, y compris l'Organisation du Traité de sécurité collective, dans la lutte contre le terrorisme.

40. En novembre 2018, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a tenu des consultations de haut niveau à Moscou avec ses homologues du Secrétariat de l'Organisation du Traité de sécurité collective pour discuter des questions liées à la prévention et au règlement des conflits dans la région eurasiatique. En avril 2019, le Sous-Secrétaire général des Départements des affaires politiques et de la consolidation de la paix et des opérations de paix a donné suite en tenant à Moscou des consultations de haut niveau avec ses homologues du Secrétariat de l'Organisation du Traité de sécurité collective sur les domaines de coopération pratique possibles.

41. Ma Représentante spéciale pour l'Asie centrale et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a entretenu des contacts réguliers avec le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective afin de discuter des questions de prévention en Asie centrale et de coordonner les efforts à cet égard. L'ONU et l'Organisation ont également coopéré au titre d'ateliers et de projets régionaux à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU en Asie centrale.

42. En décembre 2019, des experts de l'Organisation du Traité de sécurité collective se sont rendus à New York pour mieux comprendre les modalités de renforcement de la coopération en matière de maintien de la paix, tant au sein de l'ONU que de l'Organisation du Traité de sécurité collective. Comme suite à l'intérêt exprimé par l'Organisation du Traité de sécurité collective et ses États membres pour une contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Département des opérations de paix a engagé des consultations avec l'Organisation du Traité de sécurité collective pour discuter des possibilités et des formations offertes en la matière, ainsi que des critères y afférents. Par la suite, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel ont fait part au Secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité collective, dans une lettre commune datée du 23 mars 2020, de certains des domaines où sont constatées ou anticipées des capacités insuffisantes en matière de maintien de la paix et ont défini les modalités de contribution.

Communauté d'États indépendants

43. L'ONU a poursuivi sa coopération avec la Communauté d'États indépendants (CEI). Lors de consultations tenues à Moscou et à Minsk en avril et mai 2019, respectivement, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a engagé des discussions avec le Comité exécutif de la CEI sur les questions de paix et de sécurité se rapportant à la région eurasiatique et sur les possibilités de coopération et de coordination supplémentaires. En mai 2019, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEI a participé à une réunion d'experts sur les expériences régionales en matière de prévention des conflits et de médiation, organisée à Minsk par le Département.

44. Ma Représentante spéciale, Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, a eu des contacts réguliers avec le Secrétaire exécutif de la CEI afin d'échanger des vues sur la prévention en Asie centrale et de coordonner l'action menée à cet égard. L'ONU et la CEI ont également coopéré à l'occasion d'ateliers et de projets régionaux organisés à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

45. L'ONUDC a coopéré avec la CEI dans le cadre du protocole signé en juillet 2005 avec le Comité exécutif de cette dernière. Le protocole est axé sur l'échange d'informations et la coopération dans les domaines liés au contrôle des drogues, à la prévention de la criminalité et au terrorisme international dans le contexte du développement durable et de la sécurité humaine.

46. La Commission économique pour l'Europe (CEE) travaille en étroite collaboration avec le Comité interétatique de statistique de la CEI (CISSTAT) pour mettre en œuvre un projet de renforcement des capacités statistiques dans les pays de la CEI afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. En novembre 2019, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEI a participé au forum économique sur le transport durable et la facilitation du commerce en Asie centrale, organisé conjointement par la CESAP et la CEE à Achgabat dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

Communauté des pays de langue portugaise

47. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a collaboré avec la Communauté des pays de langue portugaise dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée. Le BINUGBIS a apporté un appui technique au dialogue entre la police judiciaire bissau-guinéenne et la Communauté concernant le lancement d'un accord de coopération interinstitutionnelle avec la Police fédérale brésilienne.

48. L'Université des Nations Unies a collaboré avec la Communauté des pays de langue portugaise à un projet axé sur les services publics numériques dans les États africains membres de la Communauté ainsi qu'au Timor-Leste et a fourni un appui à l'analyse des stratégies d'administration en ligne.

49. L'ONU et la Communauté des pays de langue portugaise ont aussi œuvré de concert au renforcement du multilinguisme et du respect de la diversité linguistique. En 2019, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a décidé de proclamer le 5 mai Journée mondiale de la langue portugaise.

Conseil de l'Europe

50. L'ONU a régulièrement tenu des consultations avec le Conseil de l'Europe. Sur le plan technique, le personnel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix se sont réunis avec leurs homologues du secrétariat et d'autres organes du Conseil de l'Europe en décembre 2018 et 2019 à Strasbourg (France), établissant ainsi une pratique informelle de dialogue annuel sur des questions liées à la région européenne ainsi que sur la coopération institutionnelle[1].

---

[1] Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix, créés le 1er janvier 2019, remplacent le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, respectivement, conformément à la résolution 72/262 C de l'Assemblée générale. Dans un souci de simplicité, le présent document ne fait référence qu'aux départements nouvellement créés.

51. En 2019, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a participé au Forum de Lisbonne organisé par le Conseil de l'Europe, soulignant à cette occasion l'importance de la mise en place d'une gouvernance régionale pour la réalisation des objectifs de développement durable et des droits humains.

52. En juin 2019, le Bureau de lutte contre le terrorisme a fait un exposé à l'intention des États membres du Conseil de l'Europe sur l'appui de l'ONU aux victimes du terrorisme. Sur fond de pandémie de COVID-19, le Bureau s'est associé au Conseil de l'Europe pour organiser un webinaire commun en juin 2020 sur le thème « Cybercriminalité et terrorisme : la réponse de la justice pénale ».

Communauté économique des États de l'Afrique centrale

53. L'ONU a entretenu des contacts réguliers avec le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et ses États membres, conformément à l'accord-cadre de coopération signé en juin 2016 par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et le secrétariat de la CEEAC. Comme demandé par la CEEAC dans la déclaration ministérielle de Luanda du 6 décembre 2019, le BRENUAC dirige, en partenariat avec la CEEAC, une initiative globale interinstitutions du système des Nations Unies visant à analyser et à combattre les incidences des changements climatiques sur la sécurité dans la région de l'Afrique centrale.

54. Le BRENUAC a soutenu le processus de réforme de la CEEAC. Avec la création de la nouvelle Commission, investie le 31 août 2020, la CEEAC a été dotée d'un mandat et d'outils qui lui permettront d'agir plus efficacement face aux difficultés auxquelles se heurte la région. L'ONU continue de soutenir la CEEAC dans ses efforts visant à consolider l'intégration régionale et la paix, la sécurité et le développement économique et social dans toute l'Afrique centrale. Le BRENUAC a également contribué à la stratégie adoptée par la CEEAC pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19.

55. Le BRENUAC et le secrétariat de la CEEAC continuent de s'employer de concert à mobiliser l'appui régional à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Le 4 février 2020, ils ont tenu une réunion à Libreville afin d'évaluer conjointement la situation dans le pays à l'approche des élections prévues en décembre 2020. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont effectué une visite conjointe en République centrafricaine en avril 2019 pour montrer leur soutien à l'Accord politique susmentionné. Ils se sont également rendus ensemble au Cameroun en janvier 2020, à la veille des élections législatives et municipales. Des représentants du secrétariat de la CEEAC et des fonctionnaires du BRENUAC ont mené une visite conjointe de niveau opérationnel au Congo en mars 2020.

56. En octobre 2019, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a organisé deux séminaires de renforcement des capacités consacrés aux indicateurs relatifs au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, à Libreville, à l'intention des hauts fonctionnaires de la Force en attente de l'Afrique de l'Est et du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale.

Organisation de coopération économique

57. Le système des Nations Unies continue d'appuyer les efforts déployés par l'Organisation de coopération économique en matière de réduction des risques de catastrophe. En 2019, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

a facilité des initiatives de renforcement des capacités à l'intention du secrétariat de l'Organisation de coopération économique, qui ont conduit à l'élaboration de programmes de formation des formateurs sur le système de suivi du Cadre de Sendai et à la formulation de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes.

58. La Commission économique pour l'Europe a collaboré avec l'Organisation de coopération économique dans le domaine de la facilitation du passage des frontières et a réfléchi à des projets conjoints visant à aider les pays de l'Organisation de coopération économique à adhérer aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports ou à les mettre en œuvre afin d'améliorer la connectivité des transports interrégionaux.

59. La FAO a offert un soutien technique à l'Organisation de coopération économique concernant l'établissement d'un document donnant un aperçu de la sécurité alimentaire dans les pays de l'Organisation en 2019, qui a été présenté en décembre 2019 à l'occasion de la cinquième réunion d'experts de haut niveau de l'Organisation consacrée à l'agriculture.

Organisation internationale de police criminelle

60. L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont poursuivi leur étroite collaboration. En décembre 2018, INTERPOL a été l'une des deux entités extérieures au système des Nations Unies à figurer parmi les premiers signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Du 19 au 21 mars 2019, le Bureau de la lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et INTERPOL ont organisé à Singapour un atelier régional d'experts sur les infrastructures critiques et la protection des cibles « molles ». La même année, INTERPOL est officiellement devenue partenaire du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, un programme phare du Bureau, chargée de fournir aux États Membres une assistance complète en matière de renforcement des capacités.

61. L'ONUDC et INTERPOL ont collaboré dans le domaine de la lutte contre le trafic d'armes à feu, en renforçant les capacités des États Membres en matière d'enquêtes sur ce type de trafic et d'utilisation du Système INTERPOL de gestion des données sur les armes illicites et du traçage des armes, ainsi qu'en planifiant et en menant des opérations conjointes en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest pour détecter et surveiller les flux illicites d'armes à feu et enquêter sur ces flux.

62. Le BINUGBIS et l'ONUDC ont collaboré avec INTERPOL pour apporter un soutien stratégique au Gouvernement bissau-guinéen dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale. En avril 2019, INTERPOL et la MINUSCA ont collaboré pour dispenser une formation aux agent(e)s de la police nationale aux autres agent(e)s des forces de l'ordre à l'aéroport international de la République centrafricaine.

Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral

63. Les entités des Nations Unies poursuivent leur collaboration avec le Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, ses organes subsidiaires et ses États membres sur de multiples questions, sur la base du mémorandum d'accord de 2010 entre l'ONU et le Comité exécutif du Fonds. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a contribué à la mise au point d'initiatives régionales visant à lutter contre la dégradation de l'environnement dans la région de la mer d'Aral. En coopération avec la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau

du Fonds, le Centre régional a continué de rédiger et de diffuser les bulletins hydrologiques d'alerte rapide sur les fleuves Amou-Daria et Syr-Daria.

Organisation internationale pour les migrations

64. Conformément à l'article 4 de l'Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) annexé à la résolution 70/296 de l'Assemblée générale, l'OIM peut, si elle le juge utile, présenter à l'Assemblée générale des rapports sur ses activités par mon entremise.

Organisation internationale de la Francophonie

65. L'ONU a continué de renforcer son partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix ont travaillé avec l'Organisation sur les questions de la diplomatie préventive, de l'appui électoral et de la pérennisation de la paix, en particulier en Afrique centrale. Ils ont notamment mené des initiatives multilatérales visant à promouvoir une solution politique au conflit dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest du Cameroun. L'ONU a échangé avec l'Organisation au sujet des processus électoraux majeurs en Afrique centrale, notamment les élections générales de décembre 2018 en République démocratique du Congo. L'Organisation a participé, en qualité d'observatrice, à des réunions du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenues en novembre 2019.

66. Le 10 octobre 2018, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie ont signé un cadre de coopération qui vise à prévenir l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre ou tactique de terrorisme et à y remédier. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Organisation ont œuvré conjointement au renforcement des capacités des institutions camerounaise et gabonaise des droits humains en matière de surveillance des droits humains et de communication d'informations sur les atteintes à ces droits.

67. En 2019, le FNUAP a lancé en Haïti, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et des donateurs bilatéraux, un forum conjoint associant ONU-Femmes, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le FNUAP sur les femmes et la démocratie et la paix en vue d'accroître la participation des femmes et des jeunes à la prise de décision et le quota de candidates aux élections législatives.

68. Le Département de la communication globale a collaboré avec l'Organisation internationale de la Francophonie en vue d'organiser et de présenter des activités en français au Siège de l'ONU pour célébrer le Printemps de la francophonie.

69. Le Bureau de l'Envoyée pour la jeunesse a établi un partenariat stratégique avec l'Organisation internationale de la Francophonie et son programme intitulé Volontariat international de la francophonie. Ce partenariat vise à offrir à des jeunes de pays francophones des possibilités de volontariat au sein des institutions de l'Organisation et de ses partenaires pour leur permettre d'acquérir une meilleure compréhension de la coopération multilatérale et des priorités mondiales.

70. En novembre 2019, la CNUCED et l'Organisation internationale de la Francophonie ont organisé conjointement un premier atelier de formation à l'intention des négociateurs des pays francophones dans les domaines du climat, du commerce et du numérique. En février 2020, elles ont également uni leurs efforts pour aider les entrepreneuses d'Afrique francophone à réussir dans l'économie numérique.

Système économique latino-américain et caribéen

71. Depuis la signature d'un accord-cadre en octobre 2017, l'ONU s'emploie à renforcer sa coopération avec le Système économique latino-américain et caribéen. En décembre 2019, la CEPALC a organisé, conjointement avec le Système, le Centre latino-américain d'administration pour le développement et la Société andine de développement, un séminaire sur le thème de l'évaluation des effets des politiques de réduction et de gestion des risques de catastrophe.

Ligue des États arabes

72. La large coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (LEA), notamment concernant les questions de paix et de sécurité, s'est traduite par des réunions biennales de coopération générale, des réunions sectorielles, des exercices de renforcement des capacités et des échanges de personnel. L'Organisation a continué d'aider la LEA en lui offrant des formations en matière de prévention des conflits, de désarmement et de préparation aux élections. En 2019, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a établi, au Caire, un bureau de liaison avec la LEA, dans le but d'approfondir le dialogue et la collaboration entre les deux organisations.

73. En mars 2019, j'ai participé au Sommet de la LEA à Tunis, au cours duquel il a été constaté que le renforcement de la coopération entre l'ONU et les États arabes était crucial. En juin 2019, le Conseil de sécurité a mené un débat sur les questions prioritaires pour la LEA et sur les résultats du débat du Sommet arabe, au cours duquel le Secrétaire général de la LEA et le Secrétaire général de l'ONU ont présenté des exposés sur les questions qui préoccupent le monde arabe. Les 12 et 13 janvier 2020, une réunion sectorielle s'est tenue au Caire entre les organismes de l'ONU et de la LEA spécialisés dans l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle dans les États arabes.

74. La LEA a appuyé activement l'action de l'ONU en Libye, notamment la mise en place en trois étapes de l'initiative visant à obtenir un cessez-le-feu durable, la stricte application de l'embargo sur les armes, la reprise du processus politique, le respect du droit humanitaire international et le soutien aux réformes engagées par la Lybie concernant l'économie et la sécurité. La LEA est également un membre actif du Comité international de suivi de la situation en Libye, dont elle copréside le groupe de travail chargé des questions politiques.

75. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a collaboré étroitement avec le Conseil des ministres de l'intérieur arabes pour aider les États membres de la LEA à élaborer une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme dans la région arabe, alignée sur la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil et le Bureau ont organisé deux réunions de haut niveau à Tunis en septembre 2019 et en février 2020, ainsi qu'une réunion consultative régionale d'experts en février 2020 sur la prévention du terrorisme et la lutte antiterroriste. En outre, le Bureau des affaires de désarmement a renforcé ses relations de travail avec le secrétariat de la LEA dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements par des échanges de personnel.

76. ONU-Femmes et la LEA ont uni leurs efforts pour aider les États membres de la LEA à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. En avril 2019, le Bureau de ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a participé, dans la région arabe, à la deuxième conférence régionale du Comité d'urgence pour la protection des femmes en temps de conflit armé. Le 24 juillet 2020, la LEA et ONU-Femmes ont lancé le Réseau des médiatrices arabes afin de mobiliser

les efforts visant à promouvoir la participation des femmes dans la construction et le maintien de la paix.

77. Les 28 et 29 juillet 2019, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la LEA a organisé la troisième conférence régionale arabe sur la protection et la promotion des droits de l'homme, qui a principalement porté sur les effets de l'occupation et des conflits armés sur les droits de l'homme. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a également continué de collaborer avec la LEA, notamment en vue d'améliorer la qualité des services éducatifs destinés aux réfugiés palestiniens.

78. En 2019, en coordination avec la LEA, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a réuni des partenaires régionaux pour accélérer les efforts de mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) et de la Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophes d'ici à 2030.

79. Le PNUE a facilité la session extraordinaire du Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement visant à préparer la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. En octobre 2019, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et d'autres partenaires, le PNUE et la LEA ont organisé la sixième table ronde arabe sur la consommation et la production durables. Le PNUD a lancé pour la période 2019-2023 une initiative régionale interinstitutions intitulée « SDG Climate Facility: Climate Action for Human Security » (Mécanisme de financement pour les ODD et le climat : l'action climatique au service de la sécurité), en partenariat avec la LEA, le Conseil arabe de l'eau, le PNUE, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ONU-Habitat et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM

80. L'ONU a continué de communiquer régulièrement avec l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, non seulement en maintenant le contact avec le bureau du Secrétaire général de cette dernière, mais également en continuant de consulter ses États membres et d'autres parties prenantes afin d'échanger des vues et de trouver des solutions durables aux problèmes qui touchent la région sur les plans de la paix et la sécurité, entre autres.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

81. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a continué de se développer. Le 10 décembre 2019, j'ai publié une déclaration conjointe avec le Président en exercice et le Secrétaire général de l'OSCE pour compléter le Cadre de coopération et de coordination entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui reflète notre volonté commune de renforcer encore notre partenariat.

82. En septembre 2019, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'OSCE ont signé un plan d'action biennal pour la période 2019-2020 contenant des mesures concrètes visant à renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme des États participants de l'OSCE. Le premier produit de ce plan d'action a été l'organisation par le Bureau et l'OSCE, en février 2020, d'une conférence régionale de haut niveau autour du thème « Relever les défis que posent actuellement les combattants terroristes étrangers ». Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et

le Bureau ont collaboré énergiquement avec l'OSCE pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme en Asie centrale.

83. Conformément aux plans d'action conjoints de l'ONUDC et de l'OSCE, les deux organisations collaborent activement dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la prévention du crime, de la sécurité des frontières, du contrôle des armes à feu, de la lutte contre le financement du terrorisme et de la lutte contre le trafic de biens culturels, la traite des êtres humains et le trafic de migrants. La CEE et l'OSCE coopèrent depuis longtemps à l'organisation du forum de discussion sur la sécurité des transports intérieurs et à la promotion de la facilitation du passage des frontières, de la connectivité des transports et du développement des infrastructures.

84. En février 2020, la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est adressée à la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a continué de collaborer avec l'OSCE afin d'aider les organisations de la société civile à lutter contre la discrimination et la xénophobie.

85. En mars 2020, l'OSCE et le HCR ont signé un additif au mémorandum d'accord qu'ils avaient adopté en 1998 afin de renforcer leur coopération. Dans le contexte de la crise sanitaire due à la COVID-19, le HCR et l'OSCE ont organisé conjointement un webinaire sur la lutte contre les discours de haine et les récits nocifs sur les réfugiés et les migrants.

Organisation des États américains

86. L'ONU et l'Organisation des États américains (OEA) ont continué de mener des consultations régulières. En juin 2019, une concertation entre le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix et le Département de la démocratie durable et des missions spéciales de l'OEA s'est tenue à Washington afin de débattre des tendances régionales et des questions d'intérêt commun. Les deux organisations ont joint leurs efforts pour appuyer des initiatives électorales menées à l'échelle mondiale, telles que la Déclaration de principes applicables à l'observation internationale des élections. L'ONU et l'OEA ont poursuivi leur collaboration en Haïti, notamment par l'intermédiaire du Groupe restreint.

87. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA ont échangé leurs meilleures pratiques pour renforcer la capacité des États à prévenir et à combattre la prolifération des armes de destruction massive du fait d'acteurs non étatiques.

88. Le HCDH et la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA ont continué de coopérer sur les situations préoccupantes, notamment en échangeant des informations, en menant des missions de sensibilisation conjointes et en publiant des communiqués de presse communs.

Organisation de la coopération islamique

89. L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont continué de renforcer leur coopération. Dans le cadre de l'appui apporté aux efforts déployés par l'OCI pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19, je me suis joint à la discussion interactive virtuelle menée le 22 mai 2020 avec les États membres de l'OCI sur le thème « COVID-19 solidarity: promoting co-existence and shared responsibility » (COVID-19 et solidarité : favoriser la coexistence et la responsabilité partagée).

90. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Secrétariat général de l'OCI ont signé un mémorandum d'accord en septembre 2018 pour offrir ensemble une assistance technique aux États Membres qui en feraient la demande. En mars 2020, le Bureau a conduit une mission technique à Riyad durant laquelle ont été exposées les initiatives respectives de lutte contre le terrorisme et examinées les activités communes de renforcement des capacités à même de rendre le mémorandum d'accord opérationnel.

91. Le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger a poursuivi le dialogue mené avec l'OCI dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles.

92. Le HCDH a continué de renforcer ses échanges avec la Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI, avec laquelle il a notamment organisé un séminaire sur la défense et la protection des droits humains des jeunes en vue de la construction de sociétés démocratiques pacifiques et du développement durable, qui s'est tenu en Ouzbékistan en octobre 2019, ainsi qu'un atelier sur l'Examen périodique universel, qui s'est tenu en Arabie saoudite en novembre 2019.

93. En 2019, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a collaboré étroitement avec la Société internationale islamique de financement du commerce de l'OCI pour réaliser une étude sur l'état de préparation de l'Iraq au commerce électronique. La CESAO a également poursuivi sa coopération de fond avec l'OCI dans les domaines des statistiques et de la normalisation des données relative au système bancaire islamique.

Forum des îles du Pacifique

94. L'ONU et le Forum des îles du Pacifique ont continué de consolider leur partenariat. En mai 2019, je me suis rendu dans la région du Pacifique, où j'ai participé à un dialogue politique de haut niveau avec les dirigeants du Forum, qui s'est tenu aux Fidji. Il s'agissait de se pencher sur la nécessité de mener une action internationale permettant de lutter contre la menace que posent les changements climatiques dans la région du Pacifique. À la suite de cette visite, en collaboration avec le Forum, l'équipe de pays des Nations Unies, le mécanisme de sécurité climatique mis en place par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le PNUD et le PNUE, et d'autres partenaires, mon Fonds pour la consolidation de la paix, administré par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, a élaboré un projet novateur pour faire face aux risques de sécurité liés au climat pour les nations atolls de faible altitude dans le Pacifique. Le projet, codirigé par le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a été lancé en juillet 2020.

95. L'ONU appuie les efforts du Forum des îles du Pacifique et des gouvernements de la région pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et faire face à la catastrophe humanitaire causée par le cyclone tropical Harold. L'Organisation a élaboré un plan d'intervention humanitaire pour le Pacifique permettant de tirer parti des ressources collectives pour apporter aux pays de la région une aide adaptée à leurs priorités nationales. Le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement appuie certains éléments de ce plan, lesquels sont également renforcés au moyen d'une reprogrammation importante des initiatives de développement actuellement en place dans le Pacifique. En juillet 2020, la Commission de consolidation de la paix a tenu un vaste débat sur la manière dont la communauté internationale peut appuyer davantage la consolidation de la paix dans le Pacifique, compte tenu des défis que représentent la pandémie et les changements climatiques.

96. L’OIM, la CESAP, l’Organisation internationale du Travail (OIT) et le HCDH ont lancé un programme multipays en étroite coopération avec le Forum des îles du Pacifique et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes afin de protéger les communautés sinistrées de la région du Pacifique et de leur donner les moyens de faire face aux changements climatiques et aux catastrophes.

97. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a collaboré étroitement avec le Forum des îles du Pacifique pour veiller à l’application des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

98. Dans le cadre des Modalités d’action accélérées des petits États insulaires en développement, l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a apporté son soutien technique à la création du Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique.

99. La CESAP et le HCDH, en collaboration avec le Forum des îles du Pacifique et le Pacific Disability Forum, ont continué d’aider les pays du Pacifique à appliquer le cadre relatif aux droits des personnes handicapées dans le Pacifique.

Organisation de Shanghai pour la coopération

100. L’Organisation des Nations Unies et l’Organisation de Shanghai pour la coopération ont continué de coopérer, en particulier dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement durable. En novembre 2018, j’ai participé à la deuxième manifestation spéciale de haut niveau intitulée « United Nations and Shanghai Cooperation Organization: Cooperation Aimed at Strengthening Peace, Security and Stability » (Organisation des Nations Unies et Organisation de Shanghai pour la coopération : une coopération au service du renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité), où j’ai souligné l’importante contribution de l’Organisation de Shangai pour la coopération dans les domaines de la diplomatie régionale, qui s’efforce de favoriser le multilatéralisme et la coopération pour gérer les questions de paix et de sécurité les plus pressantes en Eurasie. J’ai également rencontré à plusieurs reprises le Secrétaire général de l’Organisation de Shanghai pour la coopération afin de coordonner l’action consacrée aux défis d’intérêt commun.

101. En septembre 2019, je me suis adressé au Conseil de sécurité lors de son débat consacré à la contribution de l’Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), de la Communauté d’États indépendants (CEI) et de l’Organisation de Shanghai pour la coopération dans la lutte contre les menaces terroristes. En novembre 2019, j’ai participé à une manifestation de haut niveau tenue par l’ONU et l’Organisation de Shanghai pour la coopération intitulée « Cooperation to promote peace, security and stability: preventing the linking of terrorism with organized crime and its financing through drug trafficking » (La coopération au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité : prévenir les liens entre le terrorisme et le crime organisé et empêcher le financement du terrorisme par le trafic de drogue).

102. En février 2020, le Bureau de lutte contre le terrorisme a signé un mémorandum d’accord avec l’Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l’Organisation de Shanghai pour la coopération, qui vise à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l’Organisation des Nations Unies. En juin 2019, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a participé au sommet de l’Organisation de Shanghai pour la coopération, qui s’est tenu à Bichkek. Mon Représentant spécial et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a entretenu des contacts réguliers avec l’Organisation de Shanghai pour la coopération à différents niveaux concernant l’évolution de la situation politique et en matière de sécurité dans la région.

III. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

103. Le Bureau des affaires de désarmement collabore avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour promouvoir le désarmement et l'éducation à la non-prolifération, en veillant particulièrement à donner la parole aux femmes. Ces deux organisations ont accueilli des boursiers du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement pour des visites d'étude intensives en 2018 et 2019.

104. L'OIAC est membre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et a assuré, en 2019, la vice-présidence du Groupe de travail sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques, qui a élaboré une proposition de projet visant à améliorer l'interopérabilité interinstituitons et les communications publiques en cas d'attaque chimique ou biologique.

IV. Observations et recommandations

105. L'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres continuent de joindre leurs efforts de manière évolutive et innovante pour réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, et de collaborer dans les domaines de la diplomatie préventive, de la médiation, de la lutte contre le terrorisme, de la prévention de l'extrémisme violent, du maintien et de la consolidation de la paix, de la promotion et de la protection des droits humains, du renforcement de l'État de droit, de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les changements climatiques et de la promotion du développement économique, social et environnemental, auxquels s'ajoute aujourd'hui la lutte contre la pandémie de COVID-19. Dans tous ces domaines, nous nous efforçons de faire davantage pour que les voix des jeunes soient mieux entendues et pour promouvoir une participation véritable des femmes. La complexité des défis mondiaux auxquels nous faisons face aujourd'hui, qui n'épargnent aucun pays ni aucune région, exige une action collective et cohésive et une collaboration mondiale et régionale efficace.

106. La pandémie de COVID-19 a rendu les efforts de résolution des conflits – y compris au sein de l'Organisation – plus difficiles. Le 24 mars 2020, pour renforcer l'action diplomatique et contribuer à créer les conditions nécessaires à l'apport d'une aide vitale, et pour que les efforts se concentrent sur la lutte contre la pandémie, j'ai appelé à un cessez-le-feu mondial. Cet appel a trouvé un écho dans le monde entier et a été approuvé par 180 États Membres, des partenaires régionaux et plus de 800 organisations de la société civile. Toutefois, ce soutien ne s'est pas traduit par des améliorations concrètes sur le terrain. Le renforcement de mon appel à un cessez-le-feu par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2532 (2020) du 1er juillet 2020 a constitué une avancée importante. J'invite instamment les États Membres et les organisations régionales ou autres à donner suite à cette résolution en utilisant leur influence sur les parties au conflit afin que ces dernières modifient leurs calculs et se rendent compte que les cessez-le-feu facilitent les efforts plus largement déployés pour combattre la pandémie de COVID-19 et parvenir à une paix durable.

107. Nous sommes tous profondément attachés à l'efficacité du système multilatéral, conscients que le multilatéralisme ne consiste pas seulement à faire face à des menaces communes, mais permet également de saisir, ensemble, des opportunités. Nous avons aujourd'hui la possibilité de reconstruire en mieux, en nous fixant pour objectif de parvenir à des économies inclusives et durables et à des sociétés justes et équitables qui préservent la diversité.

108. Pour ce faire, nous devons miser sur un multilatéralisme en réseau capable de renforcer la coordination entre les organisations multilatérales et régionales. C'est dans cet esprit que j'ai invité les chefs des organisations régionales ou autres à participer à un dialogue interactif de haut niveau sur la paix et la sécurité, qui s'est tenu en juin 2018 à New York. J'envisage en outre de convoquer une réunion virtuelle pour poursuivre cette conversation. En ce moment critique pour la coopération internationale, et alors que l'Organisation des Nations Unies célèbre son soixante-quinzième anniversaire, l'extension des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales ou autres, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, doit rester au cœur de l'action menée en faveur des intérêts des peuples que nous servons collectivement.